

## ARRÊTÉ D'ANNULATION DE CREATION OU DE VACANCE D'EMPLOI N° 12112020

AN03920201112632

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

#### Article 2 :

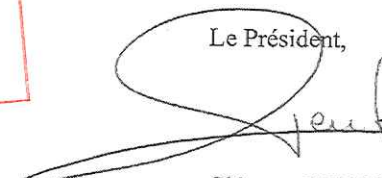
Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Jura

Le président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»



Fait à Champagnole le 12 novembre 2020

Le Président,  
  
Clément PERNOT



Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

| N° de déclaration   | Grade                         | Intitulé du poste                                  | Motif d'annulation       | Temps de travail | Collectivité                                        | Poste à pourvoir le | N° du précédent arrêté |
|---------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------|------------------|-----------------------------------------------------|---------------------|------------------------|
| V039200800096773001 | Attaché                       | Chargé de mission Transition Ecologique            | Le grade ne convient pas | 35h00            | COM. D'AGGLO. DU GRAND DOLE 39100 Dole              | 01/11/2020          | 03920200821580         |
| V039200900120878001 | Adjoint technique territorial | Agent d'exploitation des routes - CERD Champagnole | Le grade ne convient pas | 35h00            | CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA 39015 LONS-LE-SAUNIER | 01/12/2020          | 03920201002108         |

PRÉFECTURE DU JURA  
REÇU LE :

17 NOV. 2020

Loi du 2 Mars 1982